

Organisme notifié n° 0071
Notified body
DDC/72/C060324-D1

CERTIFICAT D'APPROBATION CE DE TYPE

CERTIFICATE OF EC TYPE APPROVAL

N° F-02-A-084 du 24 juin 2002

Instrument de pesage à fonctionnement non automatique

Non-automatic weighing instrument

type EQUI-x

- Délivré par** : **Laboratoire National d'Essais, 1, rue Gaston Boissier - 75724 PARIS Cedex 15 (FRANCE)**
issued by
- En application** : du décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, et de l'arrêté du 22 juin 1992 modifié, transposant dans le droit français la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée par la directive 93/68/CEE du 22 juillet 1993.
in accordance with
The decree n° 91-330 dated 27 march 1991 modified and the order dated 22 june 1992 modified, transposing in the French law the council directive 90/384/EEC of 20 june 1990 modified by the council directive 93/68/EEC of 22 july 1993.
- Délivré à** : Société **EQUILIBRE, Z.I. Les Estaches, 62730 LES ATTAQUES (FRANCE).**
issued to
- Concernant** : un instrument de pesage à fonctionnement non automatique, électronique, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, non destiné à la vente directe au public.
in respect of
A non automatic weighing instrument, electronic, self-indicating, with or without lever system, one or several weighing range and one scale interval per weighing range, not intended for direct sales to the public.
- Caractéristiques** : Classe de précision *Accuracy class* : III ou IIII
characteristics
Portée maximale *Maximum capacity (Max)* : Max (compatible avec les modules utilisés).
Echelon *Verification scale interval (e)* : $e \geq 2 \text{ g}$ ou $e \geq v_{\min}$ (voir annexe)
Nombre d'échelons : $n \leq 6000$ (avec cellule de pesée à sortie analogique) et
Number of verification scale intervals (n) : $n \leq 5000$ (avec cellule de pesée à sortie numérique)
: $n \leq 1000$ en classe IIII
Température de fonctionnement : $-10 \text{ °C}/+40 \text{ °C}$
Working temperature
- Valable jusqu'au** : **24 juin 2012.**
valid until

Les principales caractéristiques et conditions d'approbation figurent dans l'annexe ci-jointe qui fait partie intégrante du certificat d'approbation et comprend 3 pages.

Tous les plans, schémas et notices sont déposés au Laboratoire National d'Essais sous la référence de dossier DDC/72/C060324-D1.

The principal characteristics, approval conditions are set out in the appendix hereto, which forms part of the approval documents and consists of 3 pages. All the plans, schematic diagrams and documentation are recorded under reference file DDC/72/C060324-D1.

Le Directeur Général
Managing Director

Marc MORTUREUX

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique EQUILIBRE, type EQUI-x (où x représente la désignation du dispositif indicateur) sont des instruments électroniques, à équilibre automatique, à indication numérique, avec ou sans leviers, à une ou plusieurs étendues de pesage, à une seule valeur d'échelon par étendue de pesage, destinés aux usages réglementés prévus à l'article 1^{er} du Décret n° 91-330 du 27 mars 1991 modifié, qui a transposé dans le droit français la Directive 90/384/CEE du 20 juin 1990 modifiée.

Les instruments de portée maximale inférieure ou égale à 100 kg ne sont pas destinés à la vente directe au public.

Toutes les propriétés de ces instruments, qu'elles soient décrites ou non, ne doivent pas être contraires à la Norme Européenne EN 45501, qui est prise comme référentiel.

1. Description fonctionnelle

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique EQUILIBRE, type EQUI-x sont constitués de trois modules :

A - Soit d'un dispositif indicateur pour cellule de pesée à sortie analogique, choisi parmi ceux indiqués dans le tableau suivant :

FABRICANT	TYPE	N° du certificat d'essai
PRECIA	X942-B	SDM n° I9501 du 13 juillet 1995, révisé
PRECIA	X952-B	SDM n° I9602 du 29 juillet 1996, révisé
PRECIA	Module unité de traitement X201 associé à	LNE n° 01-02 du 4 avril 2001
	Dispositif terminal X201-B	LNE n° 01-03 du 4 avril 2001
PRECIA	Module unité de traitement X201 associé à	LNE n° 01-02 du 4 avril 2001
	Dispositif terminal I100	LNE n° 01-09 du 22 octobre 2001
ADN	Bb	SDM n° I9402 du 09 septembre 1994
ADN	Pix	LNE n° 00-03 du 26 mai 2000
BILANCAIAI	D400, D410, D800	UCM 00/008-B, révisé
BILANCAIAI	EV22, EV 7, CPE 22	I97-C005, révisé
AVERY BERKEL	L115, L116, L215, L216, L225, L226	NWML n° GB1007 du 28 juin 1995
AVERY BERKEL	L117, L217, L227	DELTA n° DK 0199.8IN du 4 juillet 1997
HBM	WE2108	NMi n° TC5747 du 30 juin 2000
HBM	WE2110	NMi n° TC5353 du 23 septembre 1998

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur utilisé sont décrites dans le certificat d'essai correspondant.

- Soit le dispositif indicateur PRECIA type X.970-B, faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 98.03 du 10 mars 1998, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie numérique (voir ci-après), ou au dispositif unité de traitement PRECIA type X987, faisant l'objet du certificat d'essai SDM n° 99.04 du 22 mars 1999, connecté à une cellule de pesée à sortie analogique, composée de capteurs à jauges de contrainte.

Les caractéristiques et les différentes fonctions du dispositif indicateur ou du module unité de traitement sont décrites dans leur certificat d'essai.

- Soit le dispositif indicateur BILANCAIAI type D400, D410 et D800, faisant l'objet du certificat d'essai UCM n° 00/008-B, révisé, associé à des cellules de pesée à sortie numérique EUROCELL type CPD faisant l'objet du certificat d'essai UCM n° 00/002-F du 14 février 2000.



4. Interfaces

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique EQUILIBRE, type EQUI-x, peuvent être connectés à tout dispositif périphérique compatible. Les interfaces sont décrites dans le certificat d'essai du dispositif indicateur.

5. Conditions particulières de vérification

Outre les dispositions prévues ci-dessus pour l'acceptation générale de(s) cellule(s) de pesée à sortie analogique dans les dispositifs récepteurs de charge classiques, la preuve de la compatibilité des cellules de pesée et de l'indicateur est également établie par le fabricant, au moyen de la fiche de compatibilité des modules figurant dans le document WELMEC 2 cité ci-dessus, lors de la vérification CE ou de la déclaration CE de conformité au type.

6. Scellement

Afin de protéger les composants qui ne peuvent être ni démontés ni réglés par l'utilisateur, une marque doit être apposée sur les scelllements prévus à cet effet : la description des dispositifs de scellement figure dans le certificat d'essai de l'indicateur concerné. La boîte de raccordement des capteurs (le cas échéant) reçoit une marque de scellement.

Ces scelllements sont constitués d'une pastille de plomb ou d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

La marque devant figurer sur les scelllements peut être :

- soit la marque du constructeur stipulée dans un système qualité approuvé par un organisme notifié (Annexe II, point 2.3 de la directive 90/384/CEE du 20 juin 1990, modifiée, Article 4 du décret n° 91 -330 du 27 mars 1991, modifié).
- soit une marque légale dans un Etat membre de l'Union Européenne ou dans tout autre Etat signataire de l'accord instituant l'Espace Economique Européen.

7. Inscriptions réglementaires

La plaque d'identification des instruments de pesage à fonctionnement non automatique EQUILIBRE, type EQUI-x, porte au moins les indications suivantes :

- la marque ou le nom du fabricant,
- le nom du type et le numéro de série de l'instrument,
- les caractéristiques métrologiques,
- la classe de précision,
- le numéro du présent certificat d'approbation CE de type.

Cette plaque est constituée soit d'un support permettant l'apposition d'une marque de scellement, soit d'une étiquette autocollante destructible par arrachement.

8. Remarques

Les instruments de pesage à fonctionnement non automatique EQUILIBRE, type EQUI-x, peuvent être commercialisés sous des appellations commerciales différentes, avec des présentations qui diffèrent exclusivement par la décoration.

